



RAPPORT NATIONAL FRANÇAIS : ANNÉE 2016

EANA 04-05-NOVEMBRE 2016 – PARIS

Si l'année 2015 a été marquée par la discussion et finalement l'adoption de la Loi de Santé portée contre vents et marées par la ministre de la santé Marisol Touraine, la négociation conventionnelle marquera l'année 2016, avec deux points d'orgue :

La signature de cette convention le 26 août par 3 des 5 syndicats représentatifs

Le refus de la signature par la CSMF, premier syndicat de médecins libéraux.

La Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) a réaffirmé au cours du premier trimestre son attachement à un contrat conventionnel équilibré.

En effet, la convention médicale est la seule garantie d'un égal accès pour tous à une médecine de qualité, quel que soit son niveau social.

Le virage ambulatoire, indispensable à l'efficacité du système de santé français, doit être organisé autour de la médecine libérale, seule en capacité de répondre aux enjeux de proximité.

Dans un contexte où l'ONDAM est historiquement bas, les négociations conventionnelles s'annoncent très difficiles pour la médecine libérale mais l'Etat peut rééquilibrer les dotations entre l'hôpital et la médecine de ville.

La négociation conventionnelle ne peut aboutir que dans le cadre d'un contrat équilibré entre les deux parties : les caisses d'assurance maladie d'un côté, les syndicats médicaux de l'autre. Ce contrat doit faire l'objet d'un respect des engagements réciproques et d'un mécanisme d'arbitrage extérieur tout au long de la vie conventionnelle, en cas de conflit.

La CSMF a élaboré des propositions précises permettant d'assurer une qualité des soins avec un maillage territorial, garantissant une accessibilité à tous, tant géographique que sociale.

Elle propose un « NEW DEAL » en 10 points au gouvernement et à la caisse qu'ils doivent accepter si ces derniers souhaitent voir la négociation conventionnelle aboutir. En l'absence de prise en compte, la CSMF quittera la table des négociations.

- 1- Améliorer la protection sociale du contrat conventionnel
- 2- Restructurer la tarification de la consultation médicale en quatre niveaux
- 3- Moderniser les tarifs des actes techniques
- 4- Valoriser la démarche qualité de la prise en charge
- 5- Recentrer le médecin sur son métier
- 6- Soutenir le maillage territorial en zones fragiles
- 7- Reconnaître un vrai rôle en santé publique
- 8- Accéder à l'innovation
- 9- Faire un contrat conventionnel équilibré
- 10- Refonder une médecine libérale et sociale

Après un combat de 5 mois de négociations, la CSMF a obtenu quelques avancées significatives mais la CNAM aurait dû mieux faire.

Il existe encore à ce jour des points durs que la CNAM aurait dû lever dans l'intérêt de tous et sans dogmatisme pour espérer une concorde autour de la convention. La réussite de la médecine libérale en France, c'est l'association de tous les médecins, quelle que soit leur spécialité, dans l'intérêt de la santé des Français. Le projet de convention ne doit exclure personne !

Après un mois de réflexion, la CSMF réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 août, a finalement refusé de signer la convention !

Le débat fut démocratique et animé, les élus de la CSMF se sont exprimés à 62,9 % contre la signature de la convention médicale.

La CSMF est un syndicat unitaire, qui porte fort ses valeurs de défense de la médecine libérale dans son ensemble et cette convention oppose les médecins entre eux.

Certes la convention a repris des éléments portés par la CSMF tels que la consultation à 25 euros ou la grille tarifaire des actes de consultation, mais le parcours de soins n'est pas valorisé, les consultations complexes quotidiennes ne sont pas reconnues, ignorant le travail d'expertise des médecins libéraux.

La hiérarchisation des actes cliniques, qui était à portée de main dans cette convention, a été dénaturée et se réduit à une application ponctuelle, dans de rares situations, qui augure mal de l'avenir.

Où est la réponse à l'engagement sur le virage ambulatoire reposant sur le lien entre médecin traitant et médecin correspondant pour éviter l'hospitalisation, maintenir les patients à domicile dans le confort et la qualité de la prise en charge ?

C'était l'occasion de redonner de la confiance, de construire pour donner un avenir à la médecine libérale, composante fondamentale du système de santé.

La CSMF est responsable. Il n'en demeure pas moins que ce texte n'est pas à la hauteur des attentes des médecins. Il ne porte aucun élément de reconnaissance, hormis ce rattrapage tarifaire légitime mais insuffisant, il n'est pas de nature à fédérer les médecins, et il ne reconnaît pas leur engagement ni le service rendu à la population.

Cette convention ne donnera pas plus d'espoir aux jeunes générations.

La CSMF, sur la base d'un projet novateur pour l'avenir de la médecine libérale, va interpeller les candidats à la présidence de la République pour construire l'avenir et mettre la santé au cœur du débat.

La CSMF renouvelle son projet de New Deal pour construire l'avenir la médecine libérale, sacrifiée par une convention délétère issue d'une loi de santé dogmatique.

La médecine libérale doit être au cœur du débat de l'élection présidentielle, au même titre que la sécurité ou l'emploi, et les candidats devront s'engager pour la santé des Français. C'est vital ! Un numéro spécial du *Médecin de France*, le magazine de la CSMF, diffusé aux 110 000 médecins libéraux de France, retracera ces débats et analysera les réactions des différents candidats aux primaires ou à la présidentielle face au New Deal de la CSMF.

La CSMF, unie, créative et combative, veut un autre avenir que celui qui lui est proposé, notamment autour de la convention d'août 2016. Cet engagement demandera beaucoup de temps et d'obstination, un combat quotidien et acharné au service des Français et de leur médecine libérale à laquelle ils sont particulièrement attachés.

Dr Jean-Paul ORTIZ
Président
Le 4-5 novembre 2016